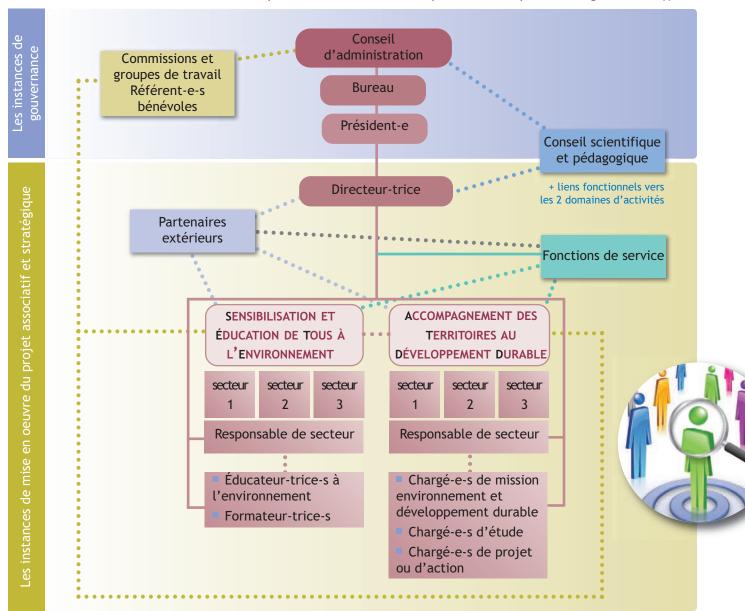




Organisation sectorielle classique (2 secteurs)

pensez à consulter la rubrique L'essentiel pour une organisation efficace



Les principes

Dans ce premier niveau de sectorisation :

Plusieurs secteurs peuvent s'inscrire dans les deux domaines d'activité principaux (ex : animation, accueil, hébergementrestauration, insertion...). Ces secteurs sont propres à chaque CPIE, ils dépendent des actions menées et du volume que peuvent représenter ces actions au sein de la structure.

Les responsables de secteur et pédagogiques n'ont pas encore de liens hiérarchiques avec leur équipe, ils--elles ont plutôt un rôle d'animateur-trice d'équipe et de coordinateur-trice des projets et du fonctionnement du secteur. La responsabilité hiérarchique incombe au-à la directeur-trice et sa délégation est donc limitée.

Lorsqu'un secteur est dépourvu d'un-

- e responsable pour l'animer, la responsabilité de ce secteur revient au-à la directeur-trice et cela doit être clairement formalisé sur l'organigramme.
- Le mode projet n'est pas encore formalisé. Il peut ne pas exister ou exister ponctuellement, sans être affirmé de manière claire (notamment à travers les groupes de travail associant des membres du conseil d'administration). Ce

avec le soutien de :









Proposition n°4 (suite)





choix d'organisation (avec ou sans mode projet) exprime également des principes différents en termes de management d'équipe. L'affirmation du mode projet correspond à une logique d'interdépendance, d'autonomie, d'intelligence collective qu'il faut probablement valoriser au sein des structures de demain.

Les éducateur-trice-s à l'environnement et formateur-trice-s sont regroupé-e-s au sein du même secteur (à la différence de la proposition n°7).

Les avantages de cette organisation

Dans cette configuration, les deux métiers ou domaines d'activité dominants du réseau sont clairement affichés. Cet affichage permet de gagner en lisibilité interne et externe, il participe d'une meilleure identification et reconnaissance du réseau, notamment auprès des partenaires externes.

▶ Les risques et limites de cette organisation

Ce mode d'organisation fonctionner avec de petites équipes, mais lorsque les équipes deviennent plus importantes au sein des secteurs, en particulier au sein du secteur éducation à l'environnement et au développement durable, directeur-trice n'est plus en capacité de manager en direct des effectifs de 15, 20 ou 30 personnes, il devient souhaitable que responsable de secteur puisse avoir un rôle hiérarchique.



avec le soutien de :







